

# Impressum

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **47 (2020)**

Heft 5

PDF erstellt am: **06.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# Retour de l'étranger: peut-on rattraper des cotisations AVS?

*Question: «J'étais domicilié au Japon ces dernières années et je n'ai pas cotisé à l'AVS. Est-il possible de rattraper mes cotisations pour les années manquantes à mon retour en Suisse?»*

**Réponse:** Non, lorsqu'on revient de l'étranger, il n'est plus possible de rattraper rétroactivement les cotisations pour les années manquantes. S'il est, en principe, envisageable de rattraper des cotisations rétroactivement pour cinq ans au maximum, cela ne s'applique qu'aux personnes qui étaient obligées de cotiser à l'AVS pendant cette période, c'est-à-dire essentiellement aux personnes domiciliées en Suisse.

Sauf exception, les personnes résidant à l'étranger ne sont pas tenues de cotiser à l'AVS. Ainsi, elles ne peuvent pas rattraper rétroactivement les cotisations des années manquantes. Avant de quitter la Suisse, il est donc conseillé de s'adresser à la caisse cantonale de compensation pour obtenir des renseignements détaillés. De plus, il est recommandé de prendre des mesures préventives pour constituer un capital de prévoyance, soit en s'assurant de manière volontaire auprès de la Caisse suisse de compensation à Genève (voir [www.zas.admin.ch](http://www.zas.admin.ch) > Caisse suisse de compensation CSC), soit en contractant une assurance privée.

Cette information ne s'applique pas aux personnes domiciliées dans un pays de l'UE/AELE et rentrant en Suisse. Elles sont couvertes par les assurances sociales dans leur pays de résidence pendant leur séjour dans l'UE/AELE et ne peuvent donc pas rattraper des cotisations.

SERVICE JURIDIQUE DE L'OSE

Le service juridique de l'OSE fournit des renseignements généraux sur le droit suisse dans les domaines qui touchent spécifiquement les Suisses de l'étranger. Il ne donne pas de renseignement sur le droit étranger et n'intervient pas dans des contentieux opposant des parties privées.

Des enfants de la «Cinquième Suisse» – et parmi eux Gerda Brunner – en vacances en Suisse en juillet 1937.  
Photo: archives de la FESE



Souvenirs d'un camp de vacances de 1942: de jeunes Suissesses de l'étranger découvrent le ski à Engelberg.

Photo: coupure de presse.

## Des souvenirs qui restent

Avez-vous déjà participé à un camp de vacances pour les jeunes Suisses de l'étranger? Si c'est le cas, partagez avec nous vos plus beaux souvenirs.

Malheureusement, cette année aucun camp de vacances pour les jeunes Suisses de l'étranger n'a pu avoir lieu. C'est pourquoi, avant de pouvoir accueillir à nouveau en 2021 des jeunes de la «Cinquième Suisse» et passer avec eux des journées inoubliables en Suisse, nous revenons sur les plus beaux moments des camps passés. Nous nous plongeons dans les archives, regardons et classons les photos, nous réjouissons à l'avance des moments forts à venir.

Les photos et les souvenirs sont des valeurs qui restent. Si vous-même ou un membre de votre famille avez déjà participé à un camp de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) ou de la Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE), vous possédez certainement aussi des clichés et des souvenirs. Partagez avec nous vos souve-

nirs les plus beaux, les plus amusants ou les plus émouvants! Racontez-nous des anecdotes ou des expériences vécues dans un camp de vacances en Suisse et qui sont restés gravés dans votre mémoire, et envoyez-nous vos photos. Nous publierons sur nos réseaux sociaux des images des camps passés: l'histoire de nos colonies de vacances remonte aux années 1930! Nous présenterons les meilleurs récits anonymisés dans notre «Série sur les camps de vacances» dans la newsletter de l'OSE et sur les sites [www.aso.ch/fr](http://www.aso.ch/fr) et [www.sjas.ch](http://www.sjas.ch).

Envoyez vos photos et souvenirs à l'adresse [memories@aso.ch](mailto:memories@aso.ch) ou [memories@sjas.ch](mailto:memories@sjas.ch). Vos indications sur l'année et le lieu du camp nous aideront à bien classer vos impressions dans la longue histoire de nos colonies de vacances.

(MB/LR)

**IMPRESSUM:**  
La «Revue Suisse», qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 46<sup>e</sup> année en allemand, français, anglais et espagnol, en 14 éditions régionales, avec un tirage total de 418 000 exemplaires, dont 235 000 électroniques. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par

an. La responsabilité du contenu des annonces et annexes publicitaires incombe aux seuls annonceurs. Ces contenus ne reflètent pas obligatoirement l'opinion de la rédaction ni celle de l'organisation éditrice.  
DIRECTION ÉDITORIALE: Marc Lettau (MUL), rédacteur en chef; Stéphane Herzog (SH); Theodora Peter (TP);

Susanne Wenger (SWE); Simone Flubacher (SF), responsable des «news.admin.ch»; Relations avec les Suisses de l'étranger, DFAE, 3003 Berne.  
ASSISTANTE DE RÉDACTION: Sandra Krebs  
Traduction: SwissGlobal Language Services AG; DESIGN: Joseph Haas, Zurich; IMPRESSION: Vogt-Schild Druck AG, 4552 Derendingen.

ADRESSE POSTALE: Éditeur/rédaction/publicité: Organisation des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne, tél. +41313566110, fax +41313566101, PC 30-6768-9.  
E-mail: [revue@aso.ch](mailto:revue@aso.ch).

Clôture de rédaction de cette édition: 30 juillet 2020

Tous les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent la revue gratuitement. Les personnes n'ayant pas la nationalité suisse peuvent s'abonner (prix pour un abonnement annuel: Suisse, CHF 30.-/étranger, CHF 50.-). La revue sera expédiée aux abonnés directement de Berne. [www.revue.ch](http://www.revue.ch)

CHANGEMENT D'ADRESSE: prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; ne pas écrire à Berne.

